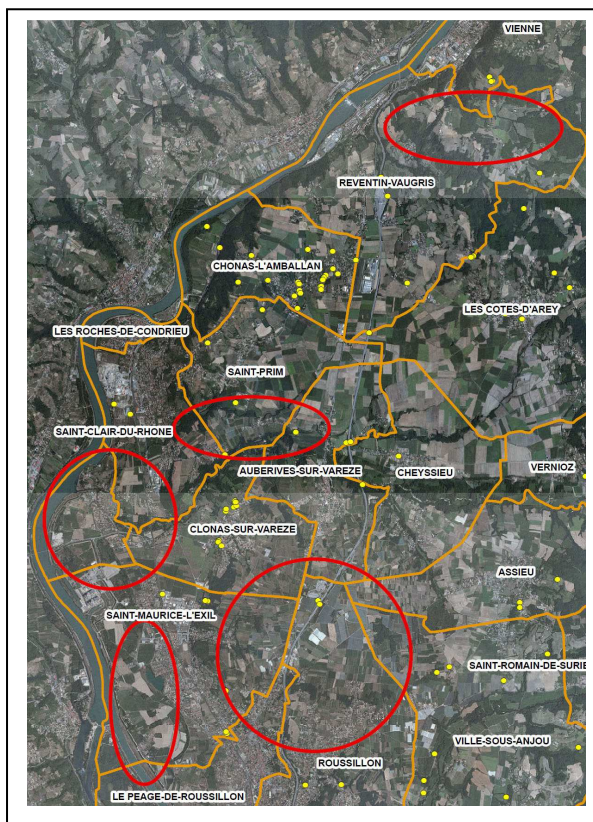
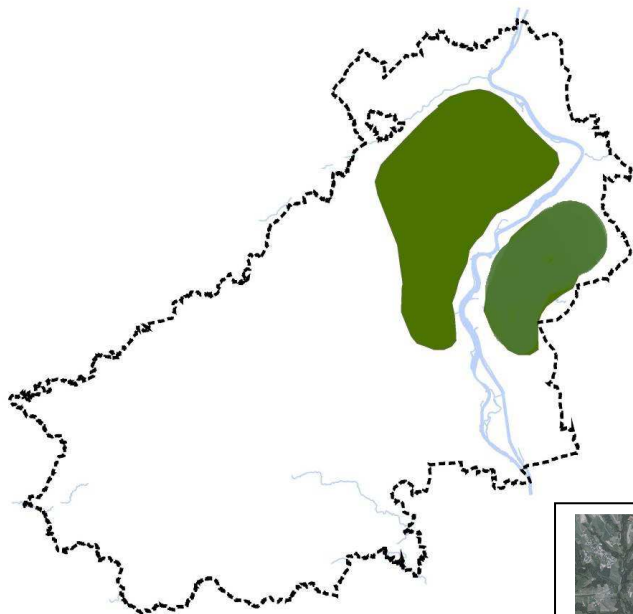


Volet	code <b>TRA</b>	<b>Réalisation de travaux ou de mesures de restauration ou de maintien de la connectivité</b>
Objectif Contrat	code <b>TRA3</b>	<b>Renforcement des fonctionnalités écologiques par l'implantation d'éléments éco-paysagers</b>
Action	code <b>TRA3.1</b>	<b>Mise en place d'un réseau écologique fonctionnel pour les amphibiens : création/restauration de mares</b>

Localisation de l'action

Secteurs du Pilat rhodanien (Plateaux de Condrieu et Pélussinois) et de l'Isère rhodanienne



Sur le secteur de l'Isère rhodanienne, des secteurs en déficit de mares ont déjà été identifiés par une étude précédente (Gère vivante)

### Descriptif de l'action

A partir des stratégies de gestion définies à partir des inventaires de mares déjà réalisés, il s'agit de procéder, soit à la restauration de mares soit à la création de nouvelles mares, afin de renforcer le maillage de ces éléments de la sous-trame zones humides.

Une dimension pédagogique sera intégrée ainsi qu'un suivi des sites.

Un objectif de 34 mares (3 créées et 31 restaurées sur 3 secteurs) est visé :

- 11 mares sur l'Isère rhodanienne
- 10 sur le Pélussinois
- 13 sur le plateau de Condrieu

Cette action se décomposera en 4 étapes :

- En s'appuyant sur les stratégies de gestion, précision des secteurs pertinents pour la création de mares (à partir des inventaires réalisés) et sélection des mares à restaurer en priorité
- Repérage des parcelles les plus favorables à la création de mares,
- Animation foncière (réunion publique, rencontres, plaquette d'information, ...), montage des projets s'appuyant sur des conventions de gestion avec les propriétaires/exploitants des parcelles concernées par soit de la création de mares, soit de la restauration
- Réalisation et suivi des travaux

Pour le secteur du Pélussinois concernée par un contrat de rivière, cette action sera menée en étroite collaboration avec le Syndicat des trois Rivières (structure porteuse du contrat de rivière).

La mise en œuvre de cette action pourra mobiliser du temps de travail de chargés de mission du PNR du Pilat (poste non statutaire du Parc).

### Enjeu trame écologique (SRCE)

Ces actions se situent sur des axes prioritaires SRCE et de plus sont favorables à un groupe faunistique (Amphibiens) reconnu sensible à la fragmentation de ses habitats.

### Indicateur de suivi

Nombre de mares creusées/restaurées

### Durée estimée

5 ans

### Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018
Création/restauration de 11 mares secteur Isère rhodanienne	Restauration de 10 mares Plateau Pélussin	Restauration de 13 mares Plateau de Condrieu	suivis	suivis

## Coût de l'opération

**Plafond dépenses : travaux (entreprises + panneau valorisation (500 €) + suivi chantier et post-chantier (1000 €)) => 5 000 €/mare créée et 3000€/mare restaurée**

**A rajouter repérage et animation foncière préalable estimée à 700 €/mare**

L'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse soutient à 50% la restauration des zones humides dont les mares (par contre aucune aide sur la création de zones humides) conditionnée à la définition préalable d'une stratégie « zones humides/mares ». Par contre les actions de communication/éducation ne sont pas éligibles. Base de l'aide : 50% sur 3 200 €/mare restaurée = 1 600 € d'aide /mare

Les départements de l'Isère et de la Loire ont mis en place un dispositif d'aide pour la création/restauration de mares.

- Aide forfaitaire du CG 38 => 1 000 €/mare restaurée et 2 250 €/mare créée
- Aide du CG 42 : 30 % sur les travaux (estimation travaux : 3 500 €/mare créée ; 1 500 €/mare restaurée)
- Pour le secteur du plateau de Condrieu, cette action s'inscrivant dans le plan de gestion du Pet du Loup : zone élargie, le CG 69 apportera une aide de 50% (sur la base d'un plafond de 5 700 €/mare créée et 3 700 €/mare restaurée)

	Montant	€ HT ou TTC
2014 : 3 mares créées, 8 restaurées Animation et étude préalable	46 700	€ TTC
2015 : 10 mares restaurées Animation et étude préalable	37 000	€ TTC
2016 : 13 mares restaurées Animation et étude préalable	48 100	€ TTC
2017 : pour mémoire : suivi des sites		€ TTC
2018 : pour mémoire : suivi des sites		€ TTC
<b>Fonctionnement :</b>	<b>131 800</b>	<b>€ TTC</b>
<b>Total</b>	<b>131 800</b>	<b>€ TTC</b>

## Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays roussillonnais (CCPR) (secteur Isère rhodanienne)

FRAPNA Loire pour le secteur Pélussinois

PNR Pilat (secteur Pilat département du Rhône)

**Secteur Isère rhodanienne - Plan de financement envisagé (2014)**

3 mares créées (17 100 €) et 8 mares restaurées (29 600 €)

	%	Investissement	%	Fonctionnement	Total (€ TTC)
Région RA			21	9 810	9 810
Agence de l'Eau RMC			27	12 800	12 800
CG 38			32	14 750	14 750
CCPR			20	9 340	9 340
<b>Total (€ TTC)</b>			<b>100</b>	<b>46 700</b>	<b>46 700</b>

**Secteur Pélussinois - Plan de financement envisagé (2015)**

10 mares restaurées (37 000 €)

	%	Investissement	%	Fonctionnement	Total (€ TTC)
Région RA			25	9 100	9 100
Agence de l'Eau RMC			43	16 000	16 000
CG 42 (aide sur travaux)			12	4 500	4 500
FRAPNA Loire (via accord-cadre AE RMC et convention CG 42)			20	7 400	7 400
<b>Total (€ TTC)</b>			<b>100</b>	<b>37 000</b>	<b>37 000</b>

**Secteur Plateau de Condrieu - Plan de financement envisagé (2016)**

13 mares restaurées (48 100 €)

	%	Investissement	%	Fonctionnement	Total (€ TTC)
Région RA			7	3 250	3 250
Agence de l'Eau RMC			43	20 800	20 800
CG 69			50	24 050	24 050
<b>Total (€ TTC)</b>			<b>100</b>	<b>48 100</b>	<b>48 100</b>